



Gouvernement du Québec
L'Inspecteur général
des institutions financières

LETTRES PATENTES
Loi sur les compagnies
(L.R.Q., chap. C-38, a. 218)

Partie III

*L'Inspecteur général des institutions
financières, sous l'autorité de la
partie III de la Loi sur les compagnies,
accorde les présentes lettres patentes aux
requérants ci-après désignés, les consti-
tuant en corporation sous la dénomination
sociale*

PORTES OUVERTES AUX JEUNES ADULTES

*Données et scellées à Québec le 1986 09 26
et enregistrées le 1986 09 26
au libro C-1216 ,folio 142*



Jean-Louis Bouchard.
Inspecteur général des institutions financières

[Signature]
Contresignataire

1 — Requérants

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénoms	Profession ou Occupation habituelle	Adresse domiciliaire (No, rue, municipalité, code postal)
Boivin Pierre	Intervenant-social.	4431, rue de Bordeaux Montréal, Québec. H2H 1Z6
Jubinvillle Thérèse	Directrice-générale.	4595, ave. Coolbrook Montréal, Québec. H3X 2K7
Riendeau Robert	Directeur de l'Office des oeuvres.	1450, est boul. St-Joseph Montréal, Québec. H2G 1M5

2 — Siège social

Le siège social de la corporation est situé
À Montréal au 1857, boul. de Maisonneuve ouest, H3H 1J9

3 — Conseil d'administration

Les administrateurs provisoires de la corporation sont:

Pierre Boivin
Thérèse Jubinvillle
Robert Riendeau

4 — Immeubles

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir
et posséder la corporation est limité à

ou 500 000. \$

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et
posséder la corporation sont limités à

5 — Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

- Favoriser le développement de services offerts aux jeunes adultes à faible revenu et appuyer toutes initiatives dans ce sens.
- Favoriser la coordination des services destinés aux jeunes adultes.
- Réorienter les jeunes adultes vers les services existant.
- Mettre en oeuvre toutes activités pertinentes à ces fins.

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES
Loi sur les compagnies
(L.R.Q., chap. C-38)

Partie III

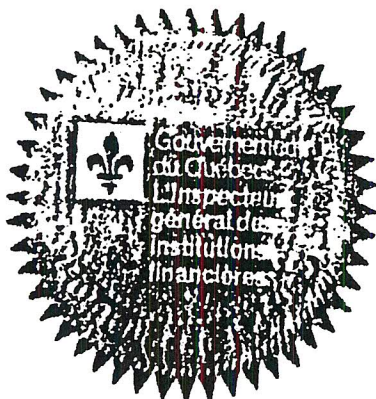
L'Inspecteur général des institutions
financières, sous l'autorité de la
partie III de la Loi sur les compagnies,
accorde à

PORTES OUVERTES AUX JEUNES ADULTES

les présentes lettres patentes supplémen-
taires confirmant le ou les documents
ci-annexés, changeant sa dénomination
sociale en celle de

SPECTRE DE RUE INC.

Données et scellées à Québec le 1993 12 31
et enregistrées le 1993 12 31
au libro C-1447 , folio 93



2420-6831

Jean-Louis Bernard
Inspecteur général des institutions financières


Contresignataire

RÉSOLUTION

Il est résolu:

Que la dénomination sociale de la corporation

PORTES OUVERTES AUX JEUNES ADULTES INC.

(ancienne dénomination sociale)

soit changée en celle de

SPECTRE DE RUE INC.

(nouvelle dénomination sociale)

Le président et le secrétaire sont autorisés à signer les documents nécessaires pour l'obtention des lettres patentes supplémentaires changeant la dénomination sociale de la corporation.

Copie certifiée d'une résolution dûment adoptée par au moins les 2/3 des membres présents à une assemblée générale spéciale tenue le 7 décembre 1993

Signé à Montreal, ce 7 jour de décembre 19 93


(Secrétaire)

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38)

L'Inspecteur général des institutions financières, sous l'autorité de
la partie III de la Loi sur les compagnies, accorde à

SPECTRE DE RUE INC.

les présentes lettres patentes supplémentaires confirmant le ou les
documents ci-annexés.

DÉLIVRÉES À QUÉBEC LE 2 AOÛT 1994

*Déposées au registre le 2 août 1994
sous le matricule 1140882128*



Gouvernement
du Québec
L'Inspecteur
général des
institutions
financières

Jean-Louis Bouchard
Inspecteur général des Institutions financières

Contresignataire

RÉSOLUTION

Résolution n° 94/95-1

Il est résolu de ☒ remplacer ☐ modifier ☐ abroger

☒ les pouvoirs ou les objets
☐ les biens immobiliers ou
les revenus en provenant
☐ la dénomination sociale
☐ les autres dispositions
☒ le siège social
☐ le nombre des administrateurs

de la façon suivante:

- Rejoindre les personnes âgées de 13 à 35 ans qui fréquentent les rues, les arcades, les refuges, les piqueries et qui sont aux prises avec des problèmes de toxicomanie, de prostitution, d'itinérance et de santé mentale.
- Drop-in : Accueil et service d'écoute pour les jeunes adultes en besoin.
- Répondre aux besoins primaires des usagers tels que manger, se laver, se vêtir et se reposer.
- Orienter les jeunes adultes vers les centres de réhabilitation afin de les aider à résoudre certaines problématiques.
- Service d'intervention auprès des personnes vivant des situations de difficultés passagères.
- Service d'accompagnement pour les jeunes adultes dans leurs démarches de réinsertion sociale.
- Prévention des maladies transmissibles sexuellement et du virus du SIDA par la distribution de condoms et de seringues.
- Orienter les jeunes adultes vers les services médicaux fournis par les médecins et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux afin de prévenir et guérir les maladies tant physique que psychologique.
- Service d'aide aux itinérants.

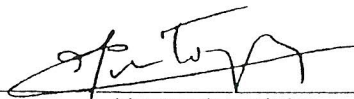
Copie certifiée de la résolution n° 94/95-1

de la corporation Spectre de rue inc.

(dénomination sociale)

adoptée par le vote d'au moins les 2 / 3 des membres présents à une assemblée générale spécial convoquée

à cette fin et tenue le 12 avril 1994


(signature du secrétaire)

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38)

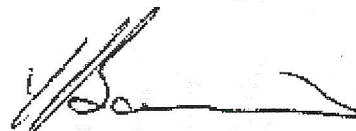
Le registraire des entreprises, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre à

SPECTRE DE RUE INC.

les présentes lettres patentes supplémentaires confirmant le ou les document(s) ci-annexé(s).

FAIT À QUÉBEC LE 16 NOVEMBRE 2010

*Déposées au registre le 16 novembre 2010
sous le numéro d'entreprise du Québec 1140882128*



Registraire des entreprises

Nom de la personne morale :

Spectre de rue inc.

Il est résolu de modifier (marquer la (les) case(s) appropriée(s) d'un X) :

les pouvoirs ou les objets . . . ☒

le nom ☐

le siège (localité) ☐

les biens immobiliers ou . . . ☒

le nombre d'administrateurs . . . ☐

les autres dispositions ☐

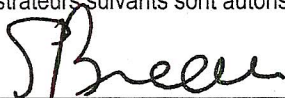
les revenus en provenant . . . ☐

de la façon suivante :

Modifier le premier alinéa des objets de la corporation de la façon suivante :
Rejoindre les personnes qui fréquentent les rues, les arcades, les refuges, les piqueries et qui sont aux prises avec des problèmes de toxicomanie, de prostitution, d'itinérance et de santé mentale.

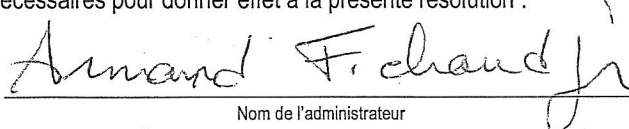
Modifier la limite du montant des biens immobiliers que peut acquérir la corporation pour la fixer à deux millions \$.

Les administrateurs suivants sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution :



Nom de l'administrateur

et



Nom de l'administrateur

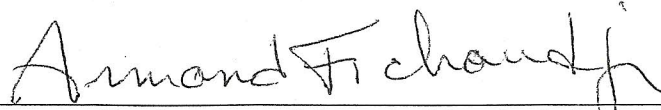
Copie certifiée de la résolution n° AGS-10-11-1-6, de la personne morale (inscrire le nom)

Spectre de rue inc.

adoptée par le vote d'au moins les 2/3 des membres présents à une assemblée extraordinaire convoquée à cette fin et tenue

le 2010/09/23

Année/mois/jour



Signature du secrétaire ou du dirigeant autorisé